

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mars 2026

Présents : CANESSA Bernard, BARRIERE Caroline, FAVIER Romain, BROUARD Laëtitia, FRONTIGNY Sébastien, KARTOBI Laurence, LOPES Lysiane, MOUCHELIN Mickaël, VANIN Dominique

Absents : KNECHT Vincent (procuration donnée à CANESSA Bernard), LEFEVRE Benjamin (procuration donnée à BROUARD Laëtitia), SEGABIOT Brigitte, THUILLIER Isabelle, BONNET Benjamin

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame VANIN Dominique est désignée secrétaire de séance

La séance est ouverte à 19h30

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 février 2026

Le procès-verbal du 12/02/2026 est approuvé à l'unanimité.

FONCTION PUBLIQUE ET RESSOURCES HUMAINES

Création d'un emploi en CDD (délibération n° 2026-002)

Monsieur le Maire et Madame Barrière Caroline, 1^{ère} Adjointe, expliquent au Conseil Municipal qu'il convient de remplacer Madame Liliane LE GUEN, adjointe technique territoriale chargée de la propreté des locaux communaux, qui partira en retraite le 1^{er} mai 2026.

Dans un premier temps, il est proposé de créer un emploi en CDD à raison de 28h/semaine pour une durée d'un an renouvelable à partir du 1^{er} avril 2026. Ceci permettra notamment à la personne recrutée de travailler un mois en binôme avec Mme Le Guen pour mieux connaître les tâches à effectuer.

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 13/10/2023, Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

COMMUNE DE GANDELU
Séance du 5 mars 2026

Considérant néanmoins l'article L 332-8 3° de la loi du code général de la fonction publique qui autorise dans les communes de moins de 1000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15000 habitants, le recrutement d'agents non titulaires pour pourvoir des emplois permanents,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet afin de remplacer un agent partant en retraite,

Le Maire propose à l'assemblée,

1/ la création d'1 emploi permanent d'adjoint technique, relevant de la catégorie C, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires pour assurer les missions suivantes : entretien des locaux communaux

Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire conformément aux dispositions de l'article L 332-8 3° du CGFP.

2/ Un niveau d'étude équivalent au BEPC sera requis et une expérience professionnelle similaire serait souhaitée. L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente de la grille indiciaire des agents techniques.

3/ L'agent sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 07/03/2026,

Filière : Technique,

Emploi : Agent technique

Grade : Adjoint Technique Territorial

ancien effectif : 3 titulaires

nouvel effectif : 3 titulaires et 2 non titulaires en CDD (dont 1 non pourvu)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.

Vote pour : 11 dont 2 procurations

Vote contre : 0

Abstention : 0

FINANCES LOCALES

Compte Financier Unique 2025 (CFU)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le CFU a été validé par la trésorerie, mais qu'il manque encore la signature du comptable.

Le Conseil Municipal ne pouvant légalement pas voter le CFU avant cette signature, il propose au Conseil Municipal de se réunir vendredi 13 mars à 19h30 pour délibérer.

QUESTIONS DIVERSES

- Permanences du bureau de vote pour le 1^{er} tour des élections municipales dimanche 15 mars 2026 :

COMMUNE DE GANDELU
Séance du 5 mars 2026

| | 8h00-10h30 | 10h30-13h00 | 13h00-15h30 | 15h30-18h00 |
|------------|---|--|--|--|
| Président | CANESSA Bernard (BARRIERE Caroline) | | | |
| Assesseurs | VANIN Dominique KNECHT Vincent GUDIN Alexandre | BROUARD Laëtitia KARTOBI Laurence LOPES Lysiane | THUILLIER Isabelle BOITEUX Jacky BOURLET Benjamin | MOUCHELIN Mickaël VANIN Dominique MOUCHELIN Diane |

- Aucune question n'a été posée par écrit.



La séance est levée à 19h54.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mars 2026

| n° délibération | Objet de la délibération | n° page |
|-----------------|-----------------------------|---------|
| 2026-002 | Création d'un emploi en CDD | 2026/ |

EMARGEMENTS

| | | | |
|---|--|---|--|
| Le Maire, CANESSA Bernard  | | La secrétaire de séance, VANIN Dominique  | |
|---|--|---|--|

